

From: Vincent B. Le Corre <vincent@ecthrwatch.org>
Subject: Lettre ouverte – Demande formelle de transmission au poste diplomatique (danger grave signalé)
Date: April 19, 2025 at 23:06
To: Pierre Mirochnikoff <████████@icloud.com>
Cc: Ronan Le Gleut <r.le-gleut@senat.fr>, Premier's Office of the P.R.C. <premier@mail.gov.cn>, Yves Strickler <████████@gmail.com>, 蓷Qiàn 何Hé <████████@163.com>, Premier's Office of the P.R.C. <english@mail.gov.cn>, Ambassade de France en Chine <admin-francais.pekin-amba@diplomatie.gouv.fr>, Bertrand Lortholary <bertrand.lortholary@diplomatie.gouv.fr>, Guillaume Roy <guillaume.roy@diplomatie.gouv.fr>, Luc Payraud <luc.payraud@diplomatie.gouv.fr>, Nicolas Quénel <████████@gmail.com>, ██████████@cedricvillani.org, Presse Judiciaire <bureau@pressejudiciaire.fr>, Vincent B. Le Corre <vincent@ecthrwatch.org>, DGSI <assistance-dgsi@interieur.gouv.fr>, DGSI <securite-economique@interieur.gouv.fr>, Franck Pajot <f.pajot@conseiller-fde.fr>, Françoise Onillon <f.onillon@conseiller-fde.fr>, Ludovic Bodin <l.bodin@conseiller-fde.fr>, secretariat-ambassadeur.pekin-amba@diplomatie.gouv.fr, Attachés de défense de l'Ambassade de France en Chine <defense.pekin-amba@diplomatie.gouv.fr>, Fabrice Epelboin <████████@gmail.com>, ██████████ Le Corre <████████@gmail.com>, Vincent Le Corre <████████@gmail.com>, Emmanuel Macron <████████@gmail.com>, Albert Missé <████████@yahoo.com>, Ronan Le Gleut <████████@yahoo.com>, Noé Comellas <████████@████████>

Vincent B. LE CORRE

PÉKIN (BEIJING), CHINE

Lettre ouverte à M. Pierre Mirochnikoff

Président de la section UFE Pékin – Membre du conseil consulaire (sous réserve de confirmation)

Pékin, le 19 avril 2025

Monsieur Mirochnikoff,

Je fais suite à notre échange sur WeChat en date du 19 avril 2025, dans lequel vous m'avez écrit :

« Bonjour @Vincent B. Le Corre, je vous remercie de votre confiance et je pense que vous devez prendre attaché avec le poste diplomatique car cela dépasse le champ des compétences et des missions pour lesquelles l'UFE m'a mandaté. »

Je prends acte de votre réponse, mais je me permets d'y répondre publiquement et formellement, compte tenu de la gravité de la situation que je vous ai signalée, et des responsabilités statutaires et institutionnelles que vous assumez à double titre — en tant que président de la section locale de l'Union des Français de l'Étranger (UFE) reconnue d'utilité publique, et potentiellement comme membre du conseil consulaire de Pékin.

1. Une situation de danger grave, étayée et documentée

La situation qui me concerne — et par extension celle de mon épouse chinoise ainsi que de mes beaux-parents — est d'une extrême gravité. Je vis en Chine depuis 2012, et depuis plusieurs années, j'ai été **directement pris pour cible par les services de renseignement américains**, notamment en lien avec une affaire impliquant une multinationale américaine d'envergure. Je m'abstiens ici de citer des noms d'agents ou d'officines précises, par prudence et par souci de clarté juridique.

Certaines actions — ou inactions calculées — de ces services à mon encontre et à celle de mon épouse ont été **d'une cruauté et d'une violence psychologique inqualifiables**, et je pèse mes mots. Depuis l'été 2023, **je vis avec la conscience que je peux être arrêté à tout moment** par les services du Ministère chinois de la Sécurité d'État. L'issue la plus sombre pourrait aller, dans le pire des cas, **jusqu'à la peine capitale** en application du **Code pénal de la République populaire de Chine**, notamment ses **articles 110 et 111** (infractions à la sûreté nationale, transmission d'informations sensibles à des entités étrangères).

Dans ce contexte, le **stress extrême**, l'hyper-vigilance permanente, les menaces implicites et explicites — ainsi que le poids d'éventuelles représailles contre ma famille — relèvent déjà, en eux-mêmes, **d'une atteinte grave à mon intégrité psychologique**, au sens large du terme. Et vous n'êtes pas sans savoir que le Code pénal français — en son **article 223-6** — prévoit que **la non-assistance à personne en danger** est un délit, même pour des personnes privées. À plus forte raison, lorsqu'il s'agit d'un **responsable associatif reconnu d'utilité publique**, voire d'un **élu représentant les Français à l'étranger**.

2. Vos responsabilités statutaires et institutionnelles

En votre qualité de **président d'une section de l'UFE**, vous êtes statutairement tenu d'assurer une **mission d'entraide, de représentation et de soutien** aux Français établis dans votre circonscription. L'UFE a pour objet, rappelons-le, de **défendre les intérêts moraux et matériels des Français de l'étranger**. Votre fonction ne saurait être limitée à l'organisation d'événements sociaux. Lorsqu'un ressortissant français en détresse grave se tourne vers vous, votre obligation minimale est de **recevoir, écouter, documenter et transmettre** — y compris vers le poste diplomatique.

Et si vous siégez bien au **conseil consulaire**, comme cela semble être le cas, alors vos obligations sont encore plus explicites. Le conseiller consulaire, élu ou nommé, représente officiellement les Français auprès de l'ambassade. Il est **tenu à un devoir de diligence et de transmission** lorsqu'il est alerté sur des faits susceptibles de relever :

- d'un danger pour la vie ou la sécurité d'un ressortissant,
- d'une persécution, manipulation ou pression exercée par une puissance étrangère,
- ou de menaces réelles sur l'intégrité physique ou psychologique.

Refuser d'agir, ou se retrancher derrière une lecture minimaliste de vos statuts, pourrait être interprété — selon les circonstances — comme **une abstention fautive**, voire **une tentative d'évitement de responsabilité**. Or, dans mon cas, **les faits sont graves, continus et étayés par des documents** déjà partiellement transmis à plusieurs institutions officielles, dont le *U.S. Department of Defense Office of the Inspector General*.

3. Un contexte spirituel et humain

Je suis chrétien. En ce week-end de Pâques, cela fait maintenant plus d'un an que je sais que **les services de renseignement américains m'ont, dans leur logique, déjà condamné à mort**. Je sais aussi que, spirituellement, la meilleure chose que je puisse faire est **d'offrir ma vie en réparation des péchés des autres**, à l'image du Christ. Mais si je suis prêt à porter cette croix-là, je ne peux me résoudre à exposer ma femme — une femme juste et loyale envers son pays — à des risques qui dépassent toute mesure, simplement parce qu'elle est ma compagne.

Je sais depuis plusieurs mois que **la seule manière d'assurer l'intégrité physique de ma**

belle-famille (et possiblement leur avenir) serait d'adresser, si nécessaire, **une demande de grâce présidentielle au Président Xi Jinping**. Car si mon épouse et moi restons tous deux en vie, **nous représentons ensemble une menace durable pour certains réseaux clandestins** — en particulier ceux qui opèrent dans l'ombre, entre intérêts commerciaux et manipulations géopolitiques. Me discréditer moi seul est une chose. **Discréditer une femme chinoise, issue d'une famille très respectable, est une autre affaire.**

4. Ce que je vous demande concrètement

Je ne vous demande pas d'agir en dehors de la loi. Je vous demande simplement :

- de reconnaître officiellement que ma situation mérite d'être relayée ;
- de **transmettre formellement** au poste diplomatique français la nature de mes alertes ;
- et, si un jour je venais à disparaître ou être mis au secret, **de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que les autorités françaises s'assurent que l'intégrité physique et psychologique de mon épouse et de mes beaux-parents soit protégée**, que le danger vienne de l'appareil d'État chinois, ou d'**acteurs hostiles liés à des services étrangers** opérant illégalement sur ce territoire.

Je vous remercie d'avance pour la gravité avec laquelle vous prendrez cette lettre, que je rends publique, et dont je conserverai copie pour les autorités françaises compétentes.

Respectueusement,

Vincent B. Le Corre

Citoyen français, résident en Chine depuis 2012